

<u>Présent-e-s :</u>	Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Présidente
	Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Vice-présidente
	Mme	Myriam	Boucris	BA	Secrétaire Bureau
	Mme	Anne	Antille	DCe	Conseillère
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Marc	Boymond	DCe	Conseiller
	Mme	Corinne	Brechbühl Molnarfi	BA	Conseillère
	M.	Christian	Frey	BA	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Nicolas	Vernain-Perriot	BA	Conseiller
	Mme	Raphaëlle	Wenger	BA	Conseillère
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Maire	
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint	
M.	Luc	Lavarini	DCe	Adjoint	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Stéphanie	Reusse	BA	Conseillère
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Albulena	Bajrami		
<u>Excusée :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

Mme V. Crettenand souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du Conseil municipal du mardi 14 septembre 2021. Elle salue l'assemblée, le public présent et excuse Mme Stéphanie Reusse et Messieurs Florian Barthassat, Jean-Claude Marchand et Ginior Rana Zolana.

Les membres du Conseil municipal se posent la question de l'obligation du port du masque durant cette séance.

Mme V. Crettenand répond que vu qu'il n'y a eu ni discussion ni accord préalable, tout le monde devra garder le masque durant la séance.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
 2. Approbation du P.V. de la séance du 22 juin 2021
 3. Communications du Bureau du Conseil municipal
 4. Communications de Madame le maire et des adjoints
 5. Rapport des présidents des commissions
 6. Projets de délibération, résolution, motion :
 - 6.1 *P-D-1513 Crédit de CHF 798'000,- destiné aux travaux d'aménagement de la caserne de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Bardonnex dans la halle artisanale de la commune*
 - 6.2 *P-D-1514 Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 60'000,- destiné à la remise à nu du terrain sis sur la parcelle n°13425, route des Ravières*
 - 6.3 *P-R-1064 Pour l'ouverture d'une filiale postale en partenariat à la mairie de Bardonnex*
 7. Réponse à la motion M-1021
 8. Décisions de l'AG de l'ACG du 23 juin 2021 sujettes à opposition des Conseils municipaux
 9. Propositions individuelles, questions et divers
 10. Calendrier
- ➔ **N'appelant aucune modification, l'ordre du jour est approuvé.**

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2021

- ➔ N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 22 juin 2021 est approuvé avec remerciements à son auteure.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication du Bureau du Conseil municipal.

IV. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Démissions

Mme B. Guex-Crosier informe que Mme Sonia Aires a donné sa démission au 30 juin 2021 et que son époux, M. Joaquim Aires, a donné sa démission au 31 août 2021. Le couple est retourné vivre, de manière définitive, au Portugal où est scolarisé leur fils Gabriel depuis septembre 2020.

Afin de ne pas prendre de décision hâtive quant à leur remplacement, l'Exécutif a choisi de collaborer avec une entreprise de nettoyage. Cette dernière mettra un employé à disposition de la commune, à raison de 42 heures hebdomadaires, pour les travaux de nettoyage du Centre communal et du hangar, la gestion des réservations de salles, le matériel de fête et la maintenance technique.

2. Recensement architectural cantonal

Mme B. Guex-Crosier informe que l'Exécutif a reçu en juin une délégation de l'office du patrimoine et des sites et a échangé sur le recensement architectural cantonal.

La même présentation est prévue avec la commission d'aménagement.

Plusieurs bâtiments sont estimés dignes d'être classés. Toutefois, avant d'entamer des démarches dans ce sens, l'office du patrimoine et des sites veut s'assurer que la commune peut les utiliser selon ses besoins.

3. Classement de la Tuilerie

Mme B. Guex-Crosier signale que dans son communiqué de presse du mercredi 7 juillet 2021, le Conseil d'État annonce qu'il abandonne la procédure de classement de la Tuilerie de Bardonnex. Il a pris acte du retrait, par l'association Patrimoine suisse Genève, de la demande de classement de la Tuilerie et de ses outils de production et écarte, par ailleurs, d'autres propositions.

Après une instruction complète de la demande de classement, il ressort que ni le bâtiment ni les outils de production n'avaient de valeur digne de protection.

La valeur d'intérêt secondaire du bâtiment a été attribuée en 2008 lors d'un recensement du patrimoine industriel et confirmée par un rapport de la CMNS en 2021.

Toutes les instances consultées sont défavorables au classement de la Tuilerie ; seule la CMNS demande la réalisation d'un plan de site en vue de conserver les halles pour leur valeur d'usage et maintenir de bas gabarits afin de préserver les vues lointaines sur le grand paysage. Le Conseil d'Etat souligne qu'une telle procédure risquerait d'être incompatible avec le projet éco-industriel que prévoit de développer le propriétaire foncier.

Dans la mesure où Patrimoine suisse Genève a retiré sa demande de classement, le Conseil d'Etat n'ayant pas de base légale pour protéger le patrimoine immatériel, renonce à prendre des mesures de protection au vu des préavis défavorables recueillis durant la procédure.

4. Cartes CFF

Mme B. Guex-Crosier donne le bilan des ventes de cartes CFF depuis le début d'année et ce jusqu'à fin août :

289 cartes ont été vendues sur 486, soit 59% des cartes à disposition pour un montant de CHF 12'427,-. Majoritairement (84%), ces cartes ont été vendues à des habitants de la commune.

Pour mémoire : le coût des deux abonnements annuels est de CHF 28'000,-.

À ce jour, la perte s'élève à CHF 15'500,-. On peut d'ores et déjà conclure qu'il y aura une perte en fin d'année qui s'élèvera au minimum à CHF 5'000,-, cela pour autant que l'on vende toutes les cartes CFF jusqu'en décembre, ce qui ne sera vraisemblablement pas le cas.

5. Géothermie

Mme B. Guex-Crosier complète l'information qu'elle a donnée en juin relative à la campagne de géothermie menée conjointement par le canton et SIG, dont l'objectif est de cartographier, de manière précise, le sous-sol du bassin genevois afin de confirmer le potentiel géothermique. Des marques bleues au sol ou des piquets jalonnant les routes communales sont apparus. Cette campagne se fera par des passages de camions-vibreurs. Une conférence de presse a eu lieu le 31 août dernier et une journée d'information à la population est prévue le 18 septembre 2021 à Uni-Mail.

6. Auberge de Compesières

Mme B. Guex-Crosier informe que le gérant-titulaire du bail de l'auberge communale de Compesières a plusieurs mois de loyers en souffrance et qu'il a été mis en demeure. S'il ne prend pas langue et ne cherche pas à trouver un arrangement pour combler ces arriérés, cela pourrait mener à son expulsion.

7. Café – croissant à la mairie

Mme B. Guex-Crosier rappelle que la deuxième édition du café – croissant à la mairie aura lieu le 2 octobre prochain entre 9h30 et 11h.

8. Dépassement

M. L. Lavarini signale deux dépassements au budget 2021 : l'un de CHF 4'000,- destiné à des travaux dans les appartements situés dans l'école 1900. L'autre, de CHF 2'398,- concerne la rénovation des communs de la Commanderie. Ce crédit de CHF 2'350'000,- voté en décembre 2014, a été bouclé en décembre 2020. En raison du montant modique, il ne nécessitera pas le vote d'un crédit budgétaire supplémentaire.

9. Tri des déchets

M. L. Lavarini informe que lors de diverses manifestations communales, un point de situation a été fait avec notre mandataire, M. Gauthier Delcloy, pour examiner les pistes d'amélioration sur le tri des déchets. Ce dernier a par ailleurs été présenté aux associations communales lors de la séance du Cartel qui s'est tenue ce jour.

Cette année, l'effort s'est porté sur le déroulement de la Fête nationale, notamment par la mise en place de la vaisselle lavable louée à un traiteur. Le bilan est plus que satisfaisant avec un minimum de déchets à incinérer.

Samedi 18 septembre aura lieu le « Clean Up Day ». **M. L. Lavarini** demande que soient présents, au minimum, trois membres de la commission d'environnement et développement durable pour montrer l'exemple aux communiers.

10. Plan de site de Compesières – 2e procédure d'opposition

M. C. Creffield a plaisir à donner cette information : la deuxième procédure d'opposition du plan de site de Compesières a été ouverte par le Canton. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour l'avancement de nos divers projets sur le site de Compesières et plus particulièrement la construction d'une nouvelle école.

V. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission s'est réunie le 9 août 2021, le 2 septembre et ce soir : les trois séances ont été consacrées à l'évaluation de demandes d'autorisation de construire.

Commission des bâtiments, école et sports :

M. M. Boymond indique que la commission s'est réunie le 30 août dernier en présence du bureau d'architectes Ferrari, en charge de la nouvelle école de Compesières, et du bureau d'ingénieurs-conseils, Weinmann-Energies, pour répondre spécifiquement à toutes les questions posées lors de la séance du 28 juin 2021.

Commission Environnement et développement durable :

En l'absence de M. J.-C. Marchand, **M. L. Lavarini** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal et que la prochaine séance aura lieu le 21 septembre prochain.

Commission des finances, de l'économie et de la sécurité :

M. Ch. Frey indique que lors de la commission du 13 septembre 2021, cette dernière a examiné le P-R 1064 qu'elle a préavisé favorablement à l'unanimité.

Commission des routes, travaux et emplacements communaux :

M. B. Gaud indique que la commission a, lors de sa dernière séance du 13 septembre, évoqué les différents problèmes liés aux promeneurs, notamment sur le chemin des Vignes, qui ont augmenté depuis l'apparition du Covid-19. La commission élabore un panneau « Bien vivre ensemble » destiné à sensibiliser les randonneurs.

Commission Sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission, lors de sa séance du 21 juin, a accueilli Mme Maria Luiza Vasconcelos du Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences pour organiser une éventuelle manifestation sur la commune, si possible cette année encore.

La commission a également abordé les objets suivants :

- Les soucis rencontrés par « La P'tite Bouffe »,
- l'association de l'Orgue de Compesières,
- le festival des Baroqueries,
- la sortie des aînés du 23 octobre prochain (en cours de finalisation).

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

VI.1 P-D-1513 CRÉDIT DE CHF 798'000,- DESTINÉ AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE BARDONNEX DANS LA HALLE ARTISANALE DE LA COMMUNE

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui indique que ce crédit n'est pas destiné à de nouveaux travaux ou à la construction d'une nouvelle caserne.

La Commune de Bardonnex a construit une halle artisanale au chemin des Épinglis n°21. Le crédit total s'élève à CHF 798'000,-.

Dans son courrier du 30 juin 2021, le Service des affaires communales signalait cependant que le crédit en cours au 31 décembre 2020 présentait un dépassement important selon le seuil de 10% fixé à l'art. 60 al. 4 RAC.

En effet, le crédit total de CHF 408'000,- voté les 4 octobre 2016 et 9 mai 2017 présentait un dépassement de CHF 288'781,75 au 31 décembre 2020.

La raison est simple à expliquer : au lieu de prendre l'entier du coût des travaux d'aménagement dans sa délibération, soit CHF 798'000,-, le Conseil municipal de Bardonnex n'a voté que la part communale le concernant, soit CHF 408'000,-. Logique donc que le dépassement au 31 décembre 2020 affiche 71% !

Pour pallier cette anomalie, le SAFCO recommande d'annuler les deux délibérations antérieures et de soumettre au vote du Conseil municipal le montant total des crédits engagés pour les travaux d'aménagement de la caserne. Raison pour laquelle cette délibération purement « technique » vous est présentée ici.

M. Ch. Frey informe qu'il a reçu toutes les informations nécessaires concernant cette délibération en commission des finances et recommande de voter favorablement cette délibération.

➤ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération D-1513.**

D-1513 CRÉDIT DE CHF 798'000,- DESTINÉ AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE BARDONNEX DANS LA HALLE ARTISANALE DE LA COMMUNE

Considérant,

- les délibérations D-1400 du 4 octobre 2016 pour CHF 18'000,- et D-1416 du 9 mai 2017 pour CHF 390'000,-,
- que ce crédit total initial de CHF 408'000,- ne comprenait pas la participation financière de la commune de Perly, soit CHF 390'000,- pour les travaux d'aménagement de la caserne des SPV Bardonnex que cette dernière partage avec la compagnie des SPV de Perly,
- que, par voie de conséquence, ce crédit en cours présente un dépassement important selon le seuil de 10% fixé à l'art. 60 al. 4 RAC,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 13 septembre 2021,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre u, et 51 à 60.

Sur proposition de Madame le maire et les adjoints,

➤ **Le Conseil municipal décide**

1. De procéder à l'annulation des délibérations D-1400 du 4 octobre 2016 et D-1416 du 9 mai 2017.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 798'000,- destiné aux travaux d'aménagement de la caserne de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Bardonnex dans la halle artisanale de la commune, dont à déduire la participation financière de la commune de Perly-Certoux pour CHF 390'000,-.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2018 à 2047.
5. D'autoriser Madame le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre l'exécution de ces travaux.
6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 12 voix pour.

VI.2 P-D-1514 CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2021 DE CHF 60'000,- DESTINÉ À LA REMISE À NU DU TERRAIN SIS SUR LA PARCELLE N°13425, ROUTE DES RAVIÈRES

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. C. Creffield**. Ce dernier informe que la détermination de se saisir de ce dossier, et de prendre les dispositions qui en découlent, date de 2018/2019. En effet, à la suite d'un certain nombre de plaintes, mais également pour des questions de sécurité, il a été décidé de procéder à la remise à nu de la parcelle n°13425 à la route des Ravières.

La volonté de la commune est d'en faire une zone de jardins familiaux qui nécessitera une procédure au niveau cantonal consistant en une demande de modification de zone (de zone agricole à zone de jardins familiaux). Pour ce faire, il est prévu dans un premier temps une remise à nu du terrain d'où l'obligation d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire dont le montant comprend la main d'œuvre ainsi que les frais de transport et de traitement des éléments évacués.

En complément d'information, M. C. Creffield prévient que le terrain est vraisemblablement contaminé, ce qui pourrait augmenter le coût de la remise en état de la parcelle.

M. Ch. Frey demande si les personnes délogées pourront bénéficier en priorité d'un jardin familial ? Et quel sera le mode d'attribution ?

M. C. Creffield répond que cette tâche sera vraisemblablement confiée à une association familiarisée avec la procédure d'attribution de jardins familiaux et la location des emplacements.

M. M. Boymond demande ce qui se passera si cette demande de modification devait être refusée par le canton ?

M. C. Creffield répond que c'est toujours une possibilité à envisager. Ce terrain est situé en zone agricole et, le cas échéant, il redeviendrait une terre maraîchère.

Mme R. Wenger ne comprend pas très bien ce qu'il y a exactement sur ce terrain aujourd'hui ?

M. C. Creffield répond qu'il y a principalement des cabanons servant de garage ou d'entrepôt.

Mme R. Wenger demande la confirmation de la contamination du terrain.

M. C. Creffield répond qu'à l'heure actuelle la commune n'en sait rien.

M. N. Vernain-Perriot indique qu'en cours de commission, les membres ont été informés que les douanes avaient construit ces baraquements.

M. C. Creffield répond qu'en effet les douanes étaient propriétaires des lieux, mais il y a de cela une cinquantaine d'années.

M. N. Vernain-Perriot demande si la douane ne devrait pas participer financièrement à la remise à nu de ce terrain ?

M. C. Creffield répond que, vu l'ancienneté de leur présence, au moins 45 ans, cela l'étonnerait fort que la douane entre en matière.

M. N. Vernain-Perriot s'étonne de cette réponse. Selon lui, la douane, même après tant d'années passées, est toujours responsable de ses actes.

➤ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération D-1514.**

D-1514 CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2021 DE CHF 60'000,- DESTINÉ À LA REMISE À NU DU TERRAIN SIS SUR LA PARCELLE N°13425, ROUTE DES RAVIÈRES

Considérant,

- L'existence « historique » d'emplacements situés en zone agricole, route des Ravières,
- la volonté, exprimée depuis plusieurs années par l'Exécutif, de procéder au changement d'affectation de cette zone pour l'usage, par exemple, de jardins familiaux,
- la résiliation des contrats de bail pour le 31 décembre 2020,
- le délai différé au 30 juin 2021, octroyé aux locataires, en raison de la pandémie du coronavirus,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition de Madame le maire et les adjoints,

➤ **Le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 60'000,- destiné à la remise à nu du terrain sis sur la parcelle n°13425, route des Ravières.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sous la rubrique 9630.991.34300.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 12 voix pour.

VI.3 P-R-1064 POUR L'OUVERTURE D'UNE FILIALE POSTALE EN PARTENARIAT À LA MAIRIE DE BARDONNEX

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **Mme Guex-Crosier**, qui précise d'emblée que la commission des finances a préavisé favorablement, à l'unanimité, cette résolution le 13 septembre 2021.

La résolution du 30 janvier 2018 visait à trouver une solution à la fermeture de l'office postal de La Croix-de-Rozon. L'Exécutif s'est interrogé de savoir si la commune ne devait pas reprendre cette filiale en mairie et délivrer ces prestations à la population. Tout en s'assurant, au préalable, qu'aucun établissement ne voulait reprendre l'affaire.

L'Exécutif est convaincu du bien-fondé de sa démarche, mais souhaite toutefois obtenir l'aval du Conseil municipal avant d'aller plus en avant dans ses tractations. La reprise des activités de l'office postal de Croix-de-Rozon impliquerait des coûts et l'engagement de personnel supplémentaire en mairie. En revanche, cette résolution, si elle est acceptée, ne serait pas figée dans le temps et pourrait être dénoncée tous les six mois par l'une des deux parties.

L'Exécutif a par ailleurs l'intention de maintenir le service à domicile proposé par la poste, car il estime cette prestation complémentaire. Pour information, le chiffre d'affaires de l'office postal de Croix-de-Rozon se situait entre CHF 19'000,- et un maximum de CHF 27'000,-. L'enjeu pour la commune n'est cependant pas financier.

Il faut savoir que les règles de la poste sont très contraignantes, à savoir que la Poste souhaite une ouverture de 30 heures par semaine non négociable.

Si le Conseil municipal vote favorablement cette délibération, l'Exécutif tentera de négocier, pour la première année de mise en place, une ouverture du bureau postal en mairie de 24h/semaine. Puis 30h/semaine dès 2023. Il espère que sa requête sera entendue par la poste.

- **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération D-1514.**

R-1064 POUR L'OUVERTURE D'UNE FILIALE POSTALE EN PARTENARIAT À LA MAIRIE DE BARDONNEX

Considérant,

- la décision prise unilatéralement par la Poste de procéder à la fermeture officielle de l'office postal 1257 de La Croix-de-Rozon dès le vendredi 20 août 2021,
- les désagréments causés à la population par cette décision préjudiciable,
- les deux manifestations organisées par la population contre cette fermeture,
- le souci exprimé par l'Exécutif de maintenir un service de proximité de qualité,
- l'obligation requise par la Poste d'ouvrir l'office postal 30 heures par semaine et sur cinq jours ouvrables,
- Par voie de conséquence, la nécessité d'engager un.e employé.e communal.e pour remplir les conditions tout en répartissant la charge de travail supplémentaire au sein de l'administration communale,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 13 septembre 2021,
- l'exposé des motifs,

Sur proposition de Madame le maire et des adjoints,

- **Le Conseil municipal décide**

1. De demander à l'Exécutif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour ouvrir une filiale postale en partenariat à la mairie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, soit par 12 voix pour.

VII. RÉPONSE À LA MOTION M-1021

RÉPONSE À LA MOTION M-1021 DÉPOSÉE PAR-DEVANT LE CONSEIL MUNICIPAL LE 9 FÉVRIER 2021, PORTANT L'INTITULÉ « POUR UNE LIAISON PIÉTONNE SÉCURISÉE SUR LA ROUTE DES HOSPITALIERS ENTRE LES GIRATOIRES DE CROIX-DE-ROZON ET DE COMPESIÈRES » SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION DES ROUTES, TRAVAUX ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX, DATÉE DU 28 JANVIER 2021.

Cette motion invitait Madame le Maire à négocier avec les propriétaires des fonds concernés la mise à disposition des surfaces nécessaires à l'aménagement d'un cheminement piétonnier en parallèle de la piste cyclable existante.

Afin de donner suite à cette requête, la mairie a invité les propriétaires, par voie postale, à rencontrer les autorités communales. Cette réunion s'est tenue le 27 mai à 18h30 à la buvette de la salle communale en présence de tous les propriétaires ou leurs représentants, de Mme le Maire ainsi que l'adjoint en charge du dicastère.

Pendant cette réunion, les considérants et l'exposé des motifs de la Motion M-1021 ont été présentés et expliqués aux propriétaires. Ceux-ci, bien qu'attentifs aux raisons exposées sur le besoin d'une liaison en séparatif des piétons et des cyclistes, n'ont pas souhaité entrer en matière

sur une emprise de leurs parcelles respectives. En effet, ils ont identifié un certain nombre de problèmes pratiques qu'une telle emprise engendrerait inmanquablement, en particulier les risques de contamination aux cultures biologiques attenantes à un nouveau cheminement.

La réponse des propriétaires ayant été obtenue, l'invite de la Motion M-1021 a été entièrement accomplie.

Cependant, et bien que n'étant pas le sujet de la motion citée en marge, les propriétaires qui possèdent également des parcelles sur le côté opposé du passage actuel n'étaient pas opposés à entrer en matière sur la cession d'une bande sur celles-ci, dans le cas où un projet leur serait soumis.

VIII DÉCISIONS DE L'AG DE L'ACG DU 23 JUIN 2021 SUJETTES À OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

La Présidente donne lecture des décisions de l'ACG qui ne font l'objet d'aucune remarque de la part du Conseil municipal.

IX. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. P.V des commissions

M. N. Vernain-Perriot demande si le nom du canevas pour la prise des PV des différentes commissions peut être changé car dans sa cession informatique, le modèle est toujours le PDC ?

2. Conciergerie

Mme M. Boucris demande si le système de conciergerie est le même actuellement ou s'il y a des changements ?

Mme. B. Guex-Crosier répond que l'entreprise de nettoyage a mis une personne à disposition en remplacement de M. J. Aires et qu'il sera sur les lieux aux différents emplacements prévus contractuellement.

3. La Poste

Mme S. Schrag demande si, dans les échanges avec La Poste, l'Exécutif peut demander une boîte jaune pour le dépôt de courriers à La Croix-de-Rozon ?

Mme B. Guex-Crosier répond qu'il y en a une contre le pignon de l'immeuble du n° 5-7-9 du chemin d'Archamps.

X CALENDRIER

Commissions

Aménagement, urbanisme et mobilité	20.09.2021 à 18h30
Bâtiments, école et sports	19.10.2021 à 18h30
Environnement et développement durable	21.09.2021 à 18h30
Finances, économie et sécurité	11.11.2021 à 18h30 (date provisoire)
Routes, travaux, et emplacements Communaux	20.10.2021 à 18h30 & 03.11.2021
Sociale et culture	20.09.2021 à 18h30 & 04.11.2021

Autres

Bureau 06.10.2021

Conseil municipal 19.10.2021

Sortie du Conseil municipal 16.10.2021

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie l'assistance et lève la séance à 21h30. Elle convie l'assistance à une verrée à la salle des commissions.

Véronique Crettenand, présidente

Bardonnex, le 14 septembre 2021/ab